

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation écrite en date du 17 mars 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de Gizeux sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

Présents : Patrick NEVOIT - Géraud LE DORVEN - Benoît RUGEN - Anthony FOULON - Angélique BINET - Nicolas MAUGER - Marie-Lise MEYNARD - Vincent GASSELIN

Absent(e/s) excusé(e/s) : Géraud de LAFFON - Marcel BERY
(soit 11 membres en exercice, 9 présents, 9 votants)

Secrétaire de séance : Marie-Lise MEYNARD

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) Démission du Conseil Municipal de M. Marcel BERY

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu ce jour une lettre de Marcel BERY annonçant sa décision de démissionner du Conseil Municipal. Le mandat se poursuit donc avec 10 élus au lieu de 11.

2) Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

Statuant sur l'exécution du budget 2021 ;

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick NEVOIT, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Thierry BEAUPIED, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer sous le tableau suivant :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	33 818,37	2,20	0,00	118 290,90
Op° de l'exercice	174 304,05	94 712,99	443 178,48	689 543,51
Totaux	- 208 122,42	94 715,19	443 178,48	807 834,41
Résultats clôture	- 113 407,23			364 655,93
Restes à réaliser	18 462,17	0,00		

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Vote « Pour » à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

... / ...

4) Affectation du Résultat de Fonctionnement 2021 sur le Budget 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir examiné le compte administratif de l'année 2021, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître à la clôture de l'exercice :

- un excédent de fonctionnement de	364 655,93 €
- un déficit cumulé d'investissement de	- 113 407,23 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de	18 462,17 €
- des restes à réaliser en recettes d'investissement de	0,00 €
- le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à	131 869,40 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020, comme suit sur le budget 2021 :

- affectation au compte 1068 de la somme de	131 869,40 €
- report en R 002 de la somme de	232 786,53 €

5) Point sur les bâtiments communaux, notamment dans la Salle Plailly

M. le Maire rappelle que les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont une priorité, notamment dans le but de réaliser des économies d'énergie. Il est envisagé de souscrire un emprunt (a priori 50 K€ sur 5 ou 6 ans) pour réaliser tous les travaux utiles en une seule fois.

De ce fait, des devis ont été demandés à divers artisans et entreprises locales ; après réception, 3 prestataires sortent du lot, dont les devis sont soumis au vote du Conseil Municipal, sans attendre la hausse des prix des matériaux qui s'envolent actuellement.

6) Devis pour moderniser l'électricité de la Salle Plailly et de la salle associative

M. le Maire indique que la Salle Plailly et la salle associative nécessitent une modernisation de leur installation électrique, en vue de réaliser des économies d'énergie.

Après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de M. Stéphane TEXEIRA pour la modernisation de l'installation électrique de la salle des fêtes et de la salle associative, pour un montant de 4.539,60 € TTC.

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce projet.

7) Devis pour rénover l'isolation du plafond de la Salle Plailly

M. le Maire indique que la Salle Plailly nécessite une rénovation du plafond et de l'isolation, datant de sa construction, en vue de réaliser des économies de chauffage.

Après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la société HOMNIBAT pour la rénovation du plafond et de l'isolation de la salle des fêtes, pour un montant de 14.731,80 € TTC.

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce projet.

8) Devis pour refaire les peintures de la Salle Plailly

M. le Maire indique que la Salle Plailly nécessite une rénovation de toutes les peintures des murs et menuiseries, datant de sa construction.

Après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la société CHRIS RENOV pour la rénovation de toutes les peintures et menuiseries de la salle des fêtes, pour un montant global de 21.813,60 € TTC.

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce projet.

Il est précisé que le nettoyage des façades sera réalisé par les agents communaux.

... / ...

9) Dépenses à provisionner au Budget 2022

Le Conseil Municipal débat sur les projets à inscrire au budget 2022 :

- Chemin des Goupillaux/Groupement de voirie : 2 entreprises sont bien placées pour la plupart des communes et notamment Gizeux, à savoir les sociétés COLAS et DURAND ; une réunion à la CCTOVAL est prévue le lendemain du Conseil Municipal.
- 32 rue des Écoles : les travaux sont tous pris en charge par Groupama.
- Îlot Fonteneau : une somme (environ 5.000€) est à prévoir pour les honoraires du futur maître d'œuvre, ainsi que pour ceux d'un architecte.
- Local Foot : environ 20 K€ sont à provisionner en Fonctionnement pour finir les réparations.
- Hangar : des devis sont attendus pour réaliser le bardage.
- 3 rue du Lavoir : le mur est à détruire ou au moins réduire en hauteur.
- Borne de téléconsultation : il faut inscrire au budget la participation de la Commune (600€/an sur 3 ans) ; V. GASSELIN signale qu'en 2021 la pharmacie a reçu 58 patients en téléconsultations.
- Bois : les élus discutent du devenir du bois qui a dû être coupé dans le secteur de l'allée du Château, dont certaines billes appartiennent à la Commune, suite à la tempête de juin 2021 ; d'après N. MAUGER, menuisier professionnel, ce bois peut servir à l'ameublement intérieur.
- Fleurissement : les élus échangent avec V. GASSELIN, président de la Commission Cadre de vie, qui suggère de disposer des jardinières suspendues dans le bourg et de remplacer les vasques de la cour de la Mairie par 2 grands pots agrémentés d'un arbuste et de plantes retombantes ; les avis sont nombreux mais il reste à prendre en compte l'importance d'un entretien régulier.
- Économies d'énergie : M. le Maire souhaite diminuer l'éclairage public la nuit (notamment après le passage à l'heure d'été), disposer des ampoules basse consommation dans la Salle Plailly et vérifier le système de chauffage hors-gel dans les WC publics.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire signale que le propriétaire du Café du Commerce propose de relancer un marché dominical, mais seulement entre la mi-avril et fin août.
- M. le Maire annonce que le prochain Conseil est programmé le 11/04, notamment pour le vote des taux d'imposition locale et du budget 2022 ; les subventions aux associations seront étudiées lors d'un Conseil ultérieur, après avoir récupéré leurs informations financières.

TOUR DE TABLE :

- A. BINET souhaite commencer à faire de la publicité pour le marché programmé le 18/06, événement à nommer plutôt « Foire d'été » car les produits proposés ne seront pas seulement alimentaires (et « Foire d'automne » pour celle du 10/09).
- M-L. MEYNARD rappelle la nécessité de vider les préaux du 30 rue des Écoles de l'ancien matériel scolaire ; rendez-vous est fixé le 1^{er}/04 pour tout entreposer dans le bâtiment du 3 rue du Lavoir.